ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte

Question écrite n° 41012

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale à propos des utilisations frauduleuses qui sont parfois faites de la carte Vitale. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement est très attentif au problème de l'utilisation frauduleuse des cartes Vitale. La loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie a prévu dans son article 21 que lors du renouvellement des cartes d'assurance maladie qui commencera en 2006, celles-ci comporteront la photo de l'assuré. De plus, une gestion plus performante du parc de cartes a été mise en place dès 2004, avec la mise à disposition d'une liste d'opposition électronique pour les cartes perdues ou volées chez les pharmaciens.

Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger
Circonscription : Lozère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41012
Rubrique : Sécurité sociale
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4201
Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1158